

PROCES- VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2015

Le vendredi 25 septembre 2015 à 20H00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil à la Mairie de Les Touches, sous la présidence de M. Frédéric GRÉGOIRE, Maire.

Présents : Frédéric GRÉGOIRE, Laurence GUILLEMIN, Paule DROUET, Stanislas BOMME, Sandrine LEBACLE, Claire DELARUE, Marcel MACE, Martine BARON, Frédéric BOUCAULT, Magalie BONIC, Bruno VEYRAND, Floranne DAUFFY, Anthony DOURNEAU, Maryse LASQUELLEC, Daniel BORIE, Jean-Pierre LEFEUVRE, Nelly HAURIS

Absents: Gwenaël HAMET (pouvoir à Frédéric GRÉGOIRE), Colette BAUDOUIN (pouvoir à Daniel BORIE)

Nombre de membres en exercice : 19

Secrétaire de séance : Claire DELARUE

Date de convocation : 18 septembre 2015

Date d'affichage : 18 septembre 2015

Monsieur le Maire fait lecture du courrier transmis par Monsieur Gwenaël HAMET à Madame la Sous-Préfète dans lequel il présente sa démission de son poste d'Adjoint et de son poste de Conseiller. Monsieur le Maire précise que Madame la Sous-préfète dispose d'un mois pour accepter ou non cette démission. Dans l'affirmative, il reviendra au Conseil municipal de statuer sur le nombre d'Adjoints et sur une réorganisation des délégations.

Ouverture de séance :

Monsieur le Maire constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance.

OBJET : Adoption du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 août 2015.

Vote: Pour: 19 - Contre: 0 - Abstentions: 0

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un Procès-verbal faisant état des délibérations prises pendant le Conseil Municipal, doit être dressé.

Suite à la tenue du Conseil réuni en séance le 28 août 2015 et sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité le Procès- Verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 août 2015.

Modification de l'ordre du jour.

Vote: Pour: 19 - Contre: 0 - Abstentions: 0

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de supprimer les délibérations suivantes de l'ordre du jour:

- FINANCES – DM n°1 Budget CCAS
- Congrès des Maires – Prise en charge des frais

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la suppression de ces délibérations de l'ordre du jour.

OBJET : FINANCES - ADMISSION EN NON VALEUR

Vote: Pour: 19 - Contre: 0 - Abstentions: 0

Monsieur le Receveur de la Commune nous informe qu'il ne peut recouvrer certains titres de recettes et propose de les admettre en non-valeur pour les raisons énoncées ci-dessous.

Monsieur le Maire précise que ces créances ont fait l'objet de diverses relances et opérations de recouvrement par la Trésorerie de Nort-sur-Erdre et qu'elles n'ont pu aboutir.

<i>Budget</i>	Débiteur	Montant	Date dette	Motif
<i>principal</i>	JOLYS Christophe	229.1	2014	Créance irrécouvrable
	JOLYS Christophe Noelle	352.55	2015	Créance irrécouvrable
	JOLYS ROUSSIERES	4421.16	2012/2013	Surendettement – effacement de la dette
	SARL NRJC	2228.62	2013	Liquidation judiciaire
	LE ROMANCIER Erwan	5	2014	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
	DENIS Franck	3.46	2014	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
	CAMUS Franck	12.4	2014	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
	LAURENT Kévin	3.1	2013	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
	BROSSAUD Xavier	6.66	2013	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
	GUERIN David	4	2014	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
	PASQUIER J-Charles	39.6	2012	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
	TARIF Mahamed	21.7	2013	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
			7327.35	
<i>Locatifs sociaux</i>	LEBRETON Jérôme	55.35	2012	Créance irrécouvrable
	ROBIN Guy	27.57	2013	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
		82.92		
<i>Bas Mont</i>	BOUINEAU Johann	8.52	2013	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
		8.52		
CCAS	BOUCHRANE Mekame	112.5	2012	Créance irrécouvrable
		112.5		
	TOTAL	7531.29		

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Admet** en non-valeur les titres énumérés ci-dessus.

Il est précisé que la délibération doit faire mention des débiteurs afin de pouvoir être traitée par la Trésorerie. Toutefois, le compte-rendu de Conseil municipal qui fera l'objet d'un affichage et d'une transmission à la presse ne comprendra aucune donnée nominative.

OBJET : Budget Principal – Décision modificative n°1

Vote: Pour: 19 - Contre: 0 - Abstentions: 0

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal de la nécessité de régulariser l'inscription au budget Principal 2015 des dépenses et recettes liées :

- à l'inscription des admissions en non valeur décidées par le Conseil municipal
- à réalisation d'études
- à divers installations techniques réalisée en début d'exercice

En conséquence, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la décision modificative n°1 suivante concernant le budget principal:

Section de fonctionnement -			
Imputation	Libellé	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	0.00 €	
605	Achat de matériel, équipements et travaux	-2500.00 €	
6071	Compteurs	2 500.00 €	
65	Autres charges de gestion courante	0.00 €	
6541	Pertes sur créances irrécouvrables	7 200.00 €	
6558	Autres contributions obligatoires	- 7 200.00 €	
Total DM N°1		0 €	0 €

Section d'investissement -			
Imputation	Libellé	Dépenses	Recettes
20	Immobilisations incorporelles	0.00 €	
2031	Frais d'étude Hors opération : 1 000€ Op 159 : 1080 €	2 080.00 €	
23	Immobilisations en cours	0.00 €	
2315	Installation, matériel, outillage techniques Op 261	- 2 080.00 €	
Total DM N°1		0 €	0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Adopte** la **Décision Modificative n°1** sur le budget Principal, telle que proposée ci-dessus

OBJET : Budget Locatifs sociaux – Décision modificative n°1

Vote: Pour: 19 - Contre: 0 - Abstentions: 0

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal de la nécessité de régulariser l'inscription au budget annexe «Locatifs sociaux» 2015 des dépenses et recettes liées :

- à l'inscription des admissions en non valeur décidées par le Conseil municipal

En conséquence, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la décision modificative n°1 suivante concernant le budget «locatifs sociaux»:

Section de fonctionnement -			
Imputation	Libellé	Dépenses	Recettes
65	Autres charges de gestion courante		
6541	Pertes sur créances irrécouvrables	82.92 €	
70	Autres produits de gestion courante		
70878	Remboursement frais par d'autres redevables		82.92 €
Total DM N°1		82.92 €	82.92 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **Adopte** la **Décision modificative n°1** sur le budget annexe « Locatifs sociaux » telle que proposée ci-dessus.

OBJET : Budget Bas Mont – Décision modificative n°2**Vote: Pour: 19 - Contre: 0 - Abstentions: 0**

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal de la nécessité de régulariser l'inscription au budget annexe du «Bas Mont» 2015 des dépenses et recettes liées :

- à l'inscription des admissions en non valeur décidées par le Conseil municipal

En conséquence, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la décision modificative n°2 suivante concernant le budget du «Bas Mont»:

Section de fonctionnement -			
Imputation	Libellé	Dépenses	Recettes
65	Autres charges de gestion courante		
6541	Pertes sur créances irrécouvrables	8.52 €	
11	Charges à caractère général		
60632	Fournitures de petit équipement	- 8.52 €	
Total DM N°1		0 €	0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **Adopte** la *Décision Modificative n°2 sur le budget annexe du «Bas Mont» telle que proposée ci-dessus*

OBJET : SUBVENTION AU CCAS**Vote: Pour: 19 - Contre: 0 - Abstentions: 0**

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'occasion du vote du budget primitif pour l'année 2015, il a été décidé d'inscrire la somme de 4 000 € à l'article 67362 « Subvention au CCAS ».

Il convient de confirmer l'attribution de cette subvention du budget principal au CCAS de la commune des TOUCHES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Autorise** le versement d'une subvention de 4 000 € au profit du CCAS des Touches.

OBJET : NORDEX – ACCEPATION D'UNE OFFRE DE CONCOURS**Vote: Pour: 19 - Contre: 0 - Abstentions: 0**

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'occasion de la mise en service du Parc éolien Nord, la société NORDEX, exploitant du site, s'engage à verser une offre de concours à la commune des TOUCHES pour un montant de 86 000€.

Une délibération du Conseil municipal acceptant le versement de cette somme doit être jointe au Titre exécutoire qui sera prochainement établi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Accepte** le versement d'une offre de concours de la société NORDEX pour un montant de 86 000€.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles au recouvrement de cette somme.

OBJET : LOGEMENT 1ter rue Ste Melaine – Fixation du loyer**Vote: Pour: 19 - Contre: 0 - Abstentions: 0**

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'occasion du départ des locataires du logement sis 1ter rue St Melaine, des travaux de réfection un logement ont été réalisés.

Le logement pourra être remis à la location à compter du 01/10/2015.

Pour tenir compte des améliorations apportées, Monsieur le Maire propose de réévaluer le loyer comme suit :
- loyer actuel : 460 €
- loyer proposé : 550 €

A.DOURNEAU : Les travaux ont-ils été réalisés en régie ou par une entreprise ?

S.BOMME : En partie par les services techniques. Seuls quelques travaux de peinture ont été effectués par la société « Les Touches peinture ».

Frédéric GRÉGOIRE : Les travaux ont également été l'occasion de bien dissocier le logement du commerce (dissociation des compteurs, des entrées, des cours,...).

A ce jour, il n'y a pas de locataire en vue mais le logement est disponible au plus vite.

D.BORIE précise que le loyer initial avait été fixé en lien avec le commerce, ce qui justifiait son faible coût. Il demande si une visite du logement par les élus est possible.

Stanislas BOMME : Une visite sera programmée à l'occasion de la prochaine commission bâtiments.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** de fixer le loyer du logement sis 1 ter rue St Melaine à 550 € à compter du 01/10/2015.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le bail relatif à cette location.

OBJET : ECOLE LES MOULINS DE JUILLET – Convention avec l'ANPAA pour des interventions en milieu scolaire

Vote: Pour: 19 - Contre: 0 - Abstentions: 0

Madame Laurence GUILLEMIN, Adjointe à l'Enfance-Jeunesse, présente aux membres du Conseil Municipal le projet d'intervention de l'ANPAA 44 (en partenariat avec l'AJICO) auprès des élèves de l'école publique Les Moulins de Juillet visant à renforcer les compétences psychosociales des enfants en co-animant avec les enseignants des ateliers de :

- gestion du stress
- confiance en soi
- estime de soi

Ces interventions concerneront les élèves des classes de CP-CE1 et CE1-CE2 pour 6 séances chacune (en février, mars, avril et mai 2015). Les méthodes utilisées seront les suivantes : échanges et débats, activités ludiques, jeux coopératifs. D'autres interventions pourront être proposées, notamment aux CM2 afin de les préparer à l'entrée au collège.

Le coût des interventions est pris en charge par l'ARS, seuls les frais administratifs restent à la charge de la commune pour 50€.

Il est précisé que le même programme a été proposé à l'école privée qui n'a pas donné suite.

Madame Laurence GUILLEMIN propose au Conseil municipal d'accepter l'intervention de l'ANPAA auprès des élèves dans les conditions définies ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Accepte** la mise en place d'intervention de l'ANPAA auprès des élèves de l'école Les Moulins de Juillet dans les conditions définies ci-dessus
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces interventions
- **Précise** que les crédits relatifs à cette opération sont prévus au budget principal

CCEG - CONVENTION D'UTILISATION DU CENTRE AQUATIQUE PAR LES SCOLAIRES

Vote: Pour: 19 - Contre: 0 - Abstentions: 0

Monsieur le Maire rappelle que les enfants scolarisés dans la commune des TOUCHES bénéficient de séances de natation au centre aquatique de Nort-sur-Erdre selon un calendrier défini par les services du rectorat et la direction de l'équipement.

La convention présentée ce jour et conclue entre la CCEG et la commune des TOUCHES organise l'utilisation du centre aquatique par les écoles privées et publiques des TOUCHES.

Monsieur le maire précise les éléments suivants :

- mise à disposition par la CCEG d'éducateurs sportifs qualifiés
- transport pris en charge par la Communauté de Communes Erdre et Gesvres (permet une équité entre toutes les communes)
- coût des séances pris en charge par la commune. Tarif fixé à 135€TTC/ séance par délibération du conseil communautaire en date du 02/07/2014
- pour l'année 2015-2016, la commune des TOUCHES dispose de 31 séances pour l'école privée et 21 séances pour l'école publique

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'utilisation du centre aquatique de Nort-sur-Erdre par les scolaires, telle que présentée ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'utilisation du centre aquatique « Les Bassins d'Ardéa » à Nort-sur-Erdre par les scolaires de la commune
- **Précise** que les crédits relatifs à cet accord sont inscrits au budget 2015

CCEG - Modification des membres du SPED et Comité de suivi Transport

Vote: Pour: 19 - Contre: 0 - Abstentions: 0

Considérant sa nomination à la vice-présidence de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres et de la charge que cela implique, Mme Laurence GUILLEMINE a annoncé son souhait de démissionner des structures suivantes :

- Conseil d'exploitation du SPED
- Comité de suivi Transport

Il convient de désigner deux conseillers pouvant la remplacer au sein de ces structures.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal,

- **Désigne** les membres dans les structures communautaires suivantes :
 - Conseil d'exploitation du SPED (Service Public d'Elimination des Déchets) : Daniel BORIE, Maryse LASQUELLEC
 - Comité de suivi transports : Maryse LASQUELLEC, Frédéric BOUCAULT

QUESTIONS DIVERSES

- Responsable des services techniques: Licenciement de Monsieur Arnaud SOBREVILLE à compter du 02/10/2015 pour insuffisance professionnelle.

Un nouveau recrutement est lancé dès à présent sur le même profil de poste. L'annonce est en ligne sur Cap Territorial.

J-P.LEFEUVRE demande quel était le statut d'Arnaud SOBREVILLE et quel est le grade demandé pour le recrutement.

F. GRÉGOIRE précise qu'Arnaud SOBREVILLE était en contrat à durée déterminée jusqu'au 01/12/2015 et que le poste est ouvert aux grades de Technicien et Agent de maîtrise.

- Préparation du repas des Aînés 2015 : C.DELARUE demande si une personne n'ayant pas 71 ans peut venir au repas en payant sa part.

Paule DROUET précise que c'est une possibilité qu'il faudra confirmer en commission et préciser le mode de communication sur ce point.

- Recensement 2016 : le recensement sera organisé (gestion des agents recenseurs par la CCEG) du 21 janvier au 20 février 2016 sur la commune des TOUCHES. Il est précisé que les agents sont formés pour inciter la population à remplir les questionnaires directement sur internet.

- RAM : du 2/10/2015 au 01/11/2015, le RAM organise une exposition sur les comptines à la bibliothèque des TOUCHES.

- Flash info : Les derniers articles sont arrivés ce jour, le flash sera à distribuer prochainement, avec les agendas des TOUCHES.
- CCEG : Lancement du festival Hors Saison avec malheureusement aucun spectacle sur la commune des TOUCHES. La commune sera privilégiée (avec Casson et Notre Dame des Landes) l'année prochaine.
- Travaux de réfection de la Salle polyvalente. Compte tenu des locations de salles et des manifestations à venir (Ste Barbe, Ste Geneviève, Arbres de Noël, Vœux,...) les travaux ne seront réalisés qu'au 1^{er} trimestre 2016 (avec une fermeture temporaire de la salle).
- CCEG – Etude sociologique réalisée par le GERS.

F.BOUCAULT fait le compte-rendu des échanges ayant eu lieu. Il apparaît d'ors et déjà un manque de communication et de visibilité des actions réalisées par la CCEG. Plusieurs réunions d'échange vont avoir lieu dans les semaines à venir afin de travailler sur ce point.

Les élus confirment le manque de communication de proximité de la CCEG (notamment dans la presse locale).

D.BORIE précise que dans ce contexte, le service déchet a lancé une opération « questionnaire de satisfaction » auprès de tous les usagers.

F.BOUCAULT évoque également les remarques faites par les usagers de l'est sur l'implantation géographique de la CCEG à Grandchamp des Fontaine, « de l'autre côté de l'Erdre ».

Paule DROUET précise que le Conseil de Développement va communiquer sur ce point dans les mois à venir.

- F.DAUFFY annonce une manifestation « Jeux gonflables » par les PMJ les 18 et 19 octobre pour financer le projet cirque.
- M.BONIC annonce qu'un Touchois, Erwan MENARD participe actuellement à une émission TV de cuisine : Objectif TOP CHEF
- M.LASQUELLEC précise que lors des 12h de pétanque, de nombreux participant pique-niquent sur le site du Mont Juillet et qu'il faudra prévoir des poubelles lors de la prochaine édition.
- M.BARON relance le Conseil municipal sur la poursuite de la numérotation des villages. Le projet est toujours en cours et la société INTERFACE Compétence est relancée chaque année pour trouver des stagiaires.

Séance levée à 21 H 45

Baron M.

Baudouin C.

Bomme S.

Bonic M.

Excusée

D. Borie

Boucault F

Dauffy F.

Delarue C.

Dourneau A.

Drouet P.

Grégoire F.

Guillemine L.

Hamet G.

Haurais N.

Lasquelles M.

Lebacle S.

Excusé

Lefeuvre J-P.

Macé M.

Veyrand B.